

L'An deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2021

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole–Adjoints et M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane– Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme ABSOLU Véronique, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs

Secrétaire : Mme de KONING Marieka

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du 26 novembre 2021**

**Délib 2021-38 : Décision modificative budget principal n°2021-04**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget principal 2021 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en raison que les frais d'études liés aux travaux de l'Auberge des 3 Ecluses prévus au compte 2031 au budget primitif sont à imputer au compte 2313 constructions en cours et notamment en raison de l'achat d'investissement prévu pour les balconnières :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Dépenses	
2031- frais d'étude	- 40 000,00	2313 – constructions en cours	+ 40 000,00
21318 – Autres bâtiment public	- 13 200,00	2128 – autres agencements et aménagement de terrains	+ 13 200,00
<b>Total</b>	<b>- 53 200,00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 53 200,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2021-04 du budget principal visant à augmenter les crédits des comptes 2313 et 2128 en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2021.

**Délib 2021-39 : Décision modificative budget assainissement n°2021-03**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget assainissement 2021 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2021 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Dépenses	
61523 - Réseaux	- 800,00	6811- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelle et corporelles	+ 800,00
<b>Total</b>	<b>- 800,00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 800,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
2158 – Autres	+ 800,00	28158 – autres	+ 800,00
<b>Total</b>	<b>+ 800,00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 800,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2021-03 du budget assainissement visant à augmenter les crédits du compte 6811 en fonctionnement et les comptes d'investissement 2158 et 28158 en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2021.

#### **Délib 2021-40 : reste à réaliser sur le budget 2021**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2021 intervient le 31 décembre 2021, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022.

Au vu de l'exécution des engagements au 31 décembre 2021 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 605 664,97 euros
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 737 021,00 euros.

Il est proposé au conseil d'adopter les états de dépenses et recettes restant à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents décide :

- d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses, qu'en recettes tels que présentés en annexes.
- De reporter ces restes au budget primitif 2022

#### **Délib 2021-41 : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022**

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, préalablement au vote du budget primitif 2022, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

chapitre	Libellé chapitre	Montant voté 2021	Montant autorisé avant vote du BP 2022
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8.616,00</b>	<b>2.154,00</b>
Dont 2031	Frais d'études	7.000,00	1.750,00
Dont 2051	Concessions et droits	1.616,00	404,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>714.845,00</b>	<b>178.711,25</b>
Dont 2128	Autres agencements et aménagements	13.200,00	3.300,00
Dont 21311	Hôtel de ville	4.400,00	1.100,00
Dont 21316	Equipement du cimetière	2.000,00	500,00
Dont 21318	Autres bâtiments publics	668.000,00	167.200,00
Dont 2135	Installation générales agencement	3.200,00	800,00
Dont 2152	Installation de voirie	3.000,00	750,00
Dont 21531	Réseau d'adduction d'eau	1.215,00	303,75
Dont 21578	Autre matériel et outillage de Voirie	10.000,00	2.500,00
Dont 2158	Matériel et outillage technique	1.300,00	325,00
Dont 2183	Matériel informatique bureau	5.270,00	1.317,50
Dont 2184	Mobilier	2.460,00	615,00

<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>710.000,00</b>	<b>177.500,00</b>
Dont 2313	Travaux de Réhabilitation Auberge de Grignon	710.000,00	177.500,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à la majorité des membres présents, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2022.

**Délib 2021-42 : Choix du cabinet diagnostic amiante et plomb avant travaux Auberge des 3 Ecluses**

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation relative au choix d'un bureau d'étude pour réaliser le diagnostic amiante et plomb avant les travaux de l'Auberge des 3 Ecluses. Deux bureaux ont été sollicités, un seul bureau d'étude a répondu ;

Le Conseil retient l'offre de prestation du cabinet Agenda Diagnostics pour un montant de 490,00 € TTC.

**Délib 2021-43 : Choix du coordonnateur mission SSI - Auberge des 3 Ecluses**

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation relative au choix d'un coordonnateur mission Système Sécurité Incendie pour la réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses. Trois bureaux ont été sollicités, deux bureaux d'étude ont répondu ;

Bureau	Offre de prestation HT	Offre de prestation TTC
PREVENTI	2.900,00 €	3.480,00 €
CAMES Thierry	2.100,00 €	2.520,00 €

Le Conseil retient l'offre de prestation du conseiller en sécurité incendie monsieur CAMES Thierry pour un montant de 2.100,00 € HT Soit 2.520,00 € TTC.

Auberge des 3 Ecluses :

Les travaux ont commencé : décaissement pour l'installation de la chaudière + terrasse remise à niveau. Installation électrique : reste à définir avec l'association des jardins de la voie romaine si tarif bleu ou jaune en fonction des éléments fournis par le cuisiniste et les besoins.

Réflexion en cours sur l'aménagement du coin cuisine à l'étage non prévu à l'origine mais condition obligatoire pour le dispositif CAP Hébergement gîte d'étape.

Pour les demandes de subvention région, difficultés à extraire les dépenses consacrées à l'hébergement tout en excluant les dépenses prises en compte dans le calcul pour le financement des autres subventions de la région.

Il manque actuellement un subventionnement global de 300.000 €

Demandes de subventions FAPO à faire avant le 15 janvier 2022 :

- plans de la commune (Sébastien T. relance l'entreprise SES pour des informations techniques attendues)
- aménagement entrée de l'église
- balconnières avec réserve d'eau autour de 3.000 €

Fleurissement : validation du devis de la Vallée des Merles 480 € + terreau à ajouter

Pour l'offre du département d'un approvisionnement en fleurs et végétaux d'un montant de 800 €, le quota est dépassé pour les pépiniéristes dans les environs. Au vu du choix restrictif décision de la commission - profiter de cette offre pour offrir des pivoines aux nouveaux habitants.

Urbanisme :

Dépôt d'un certificat d'urbanisme pour projet d'un gîte à l'ancienne ferme Chemin de la Noue.

Enedis informe d'une extension de réseau à prévoir si réalisation du projet, à la charge de la commune qui s'élèverait à 4.100 €. La taxe d'aménagement récoltée par la commune sert à financer l'installation des réseaux pour les terrains constructibles.

Dossier d'urbanisme de M. LEFEVRE refusé par le SDIS : la défense incendie ne répondra pas à la surface totale créée + existante. M. LEFEVRE va voir avec le SDIS ce qui est techniquement possible

pour lui permettre la construction annexe et fera un retour à la municipalité pour une prise de décision commune.

Prévoir de consulter le SIAP pour des poteaux de 60 m3

Secrétariat : Séverine Aubry est prévue d'intégrer à temps plein la mairie de Thimory en remplacement de la secrétaire qui va liquider ses droits à la retraite.

Les 3 communes Noyers, Thimory et Vieilles-Maisons ont besoin d'un 0.5 temps au lieu d'1/3 temps. Rencontre de Séverine FOREST (en cours de formation au CDG qui fera un stage à Noyers et Thimory) A fin janvier si cette personne choisit de travailler dans les deux autres communes, il faudra lancer un recrutement.

Travaux :

A la demande d'un habitant prévoir de déplacer le panneau de signalisation « Platteville » car non visible par les livreurs.

Prévoir travaux du pont sur la route des Petites Maisons : qui finance commune/canaux ?

Divers :

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire les vœux du Maire sont annulés. Prévoir une rencontre avec les nouveaux habitants, peut-être sous forme de randonnée pour présenter la commune et les associations communales.

Problèmes de coloration de l'eau potable : remontés de certains habitants.

Prochaine réunion de Conseil le 21 janvier 2021

Réunion plan commune le 04/01

Séance levée à 21h30